

jeunes propriétaires auront la facilité de voir une application de l'agriculture nouvelle; avec ses races d'animaux perfectionnées, ses instruments économisant la main-d'œuvre; ses cultures modèles ses constructions raisonnées, etc., nous ne les verrons plus battre le pavé de nos grandes villes en s'enorgueillissant de leur glorieuse inutilité.

Nos lecteurs nous permettront de donner ici le Prospectus de la " Société provinciale Agronomique," qui aura l'honneur de compter parmi ses membres fondateurs nos meilleurs Canadiens.

SOCIÉTÉ PROVINCIALE AGRONOMIQUE.

FONDS SOCIAL DE \$25,000

DIVISÉ EN 250 ACTIONS.

Depuis longtemps le public agricole a reconnu la nécessité d'une ferme expérimentale résumant, dans leurs applications, tous les progrès de l'agriculture d'aujourd'hui. Nous allons tenter de combler cette lacune de notre agriculture, à l'aide de nos ressources personnelles seules, lorsque quelques amis du progrès agricole nous représentèrent que les résultats obtenus ne seraient admis généralement qu'autant que le public aurait une garantie sûre de leur authenticité, et qu'une société d'actionnaires intéressés pouvait seule offrir cette garantie. L'objection était trop juste, le concours généreux qu'on nous offrait nous faisait trop d'honneur, nous acceptâmes cette association, dont le résultat devait être la création d'une société par actions dite "*Société Provinciale Agronomique.*"

Le domaine mis à la disposition de la société, est situé à $\frac{1}{4}$ de mille du village de Varennes et à 5 lieues de Montréal. Cet éloignement de notre ville principale évitera l'affluence des visites de pure curiosité, mais ne sera pas un obstacle aux visites des hommes instruits, des amateurs et des propriétaires éclairés qui viennent à Montréal de toutes les parties de la province.

La propriété, qui a 240 arpents en superficie (8 arpents sur 30) est composée de diverses natures de sols. Généralement l'argile prédomine: une partie est sablonneuse, une autre consiste en côteaux, formés de cailloux roulés de toutes les dimensions. Ces côteaux donnent au terrain un relief légèrement accidenté qui facilitera beaucoup les travaux d'assainissement au moyen de tuyaux souterrains.

Les bâtiments d'exploitation existants sont en excellent état et, avec quelques modifications urgentes dans leur distribution, suffiront facilement aux besoins de la culture qui plus tard en demandera d'autres.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ PROVINCIALE AGRONOMIQUE.

ARTICLE I. — La société provinciale agronomique a pour but de concourir au progrès agricole par la création d'une Ferme expérimentale, résumant dans leurs applications, tous les progrès de l'agriculture d'aujourd'hui.

ANIMAUX. — Dans ce but elle améliorera nos races chevalines, bovines, ovines et porcines indigènes par l'importation de reproducteurs de choix, dont elle maintiendra la pureté et les caractères par des soins appropriés et une bonne alimentation.

La société formera aussi un dépôt de purs sangs dont les élèves suffiront à